



1. Identification et fabricant :		
1.1 Nom commercial :	EDUCATION FONCTIONNELLE (EF1-EF2-EF3)	
2. Composition/Information sur les composants		
Composant du produit injecté	N° CAS	Proportion %
2.1 PVC 40 SHA Cristal Bleuté. Réf. X7607. Caractéristiques chimiques : Polychlorure de Vinyle. Composition plastifiée, et stabilisée thermiquement par des sels de calcium et de zinc comprenant les additifs :	9002-86-2	40 à 50%
2.2 Plastifiant sans phtalate : 1,2-Cyclohexanedicarboxylic acid, diisononyl ester.	1664 12- 78-8	50 à 60%
2.3 Huile de Soja Epoxydée	8013-07-08	2,5 à 4,5%
2.4 Colorants	/	/
2.5 Parfum Menthe : huiles essentielles de menthe poivrée, Menthol Cristal, Menthe Piperita.	/	/
2.6 Huile de vaseline de qualité alimentaire utilisée dans le processus de fabrication.	/	/
3. Identification des risques : Dans les conditions normales d'utilisation il n'y a pas d'effets nocifs pour la santé.		
4. Premiers secours : Contact avec les yeux, avec la peau : NA		
5. Mesures de lutte contre l'incendie: - Moyens d'extinction Moyen d'extinction approprié : eau pulvérisée Moyen d'extinction contre-indiqué : néant - Dangers spécifiques Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs : gaz chlorhydrique, monoxyde de carbone et microparticules de carbone pouvant entraîner une asphyxie pulmonaire dans le cas d'un stock important. - Méthodes particulières d'intervention Tenir compte toutefois des dangers possibles de corrosion par HCl lors d'un incendie d'un stock important. Dans ce cas, procéder à une bonne aération des locaux et à un lavage des murs et des pièces métalliques aussitôt après l'incendie. - Protection des intervenants Se tenir à bonne distance des fumées dégagées ou porter un appareil respiratoire autonome pour tenir compte du dégagement éventuel de gaz chlorhydrique. Porter, si nécessaire, un vêtement de protection. Après extinction, se placer dans un endroit aéré et inspirer de l'air frais.		
6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle : - Précautions individuelles : NA - Précaution pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans le milieu naturel. Eliminer selon la réglementation notamment les résidus suite à un incendie.		
7. Manipulation et Stockage : Stockage dans leur emballage d'origine dans un endroit sec et à température ambiante.		
8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle: NA		
9. Propriétés physiques et chimiques : Correspondent aux propriétés générales du PVC		

10. Stabilité et réactivité: En utilisation normale, il n'y a pas de produits de décomposition nocifs.

- Conditions

Ne pas chauffer le produit à une température proche de la température de décomposition. Eloigner toute source d'ignition. Stocker à l'abri de l'humidité et de la chaleur pour conserver les qualités techniques du produit.

- Matières à éviter

Un contact avec des agents oxydants ou acides à plus de 60°C est à éviter

- Produits de décomposition dangereux à haute température

Décomposition thermique en vapeurs corrosives de gaz chlorhydrique, de vapeurs toxiques de monoxyde de carbone et de particules de carbone

11. Informations toxicologiques:

- Toxicité Aiguë

_ Ingestion de matière

Peut être considéré comme pratiquement non nocif par ingestion.

- Effets locaux

_ Inhalation

Les produits de décomposition thermique sont irritants voire corrosifs pour les voies respiratoires.

_ Contact avec la peau ou avec les yeux : Non irritant

Les produits de décomposition à haute température sont irritants voire corrosifs pour la peau, les yeux, les muqueuses respiratoires.

- Toxicité chronique : pas de données spécifiques

- Toxicité à long terme effets spécifiques

Toutes les études scientifiques officielles ont montrées que le PVC ne procurait aucun risque d'exposition dans les conditions normales d'utilisation.

12. Informations écologiques:

Les composés PVC à l'état solide ne sont décomposés ni par les conditions climatiques ni par les micro-organismes.

Pas de risque de pollution de l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination:

- Elimination du produit

Recycler si possible ou expédier le produit vers des installations de traitement de déchets spéciaux agréées.

14. Informations relatives au transport:

Non réglementé.

15. Informations réglementaires:

1) Directives CE

_ 2002/72/CE, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires

_ 2005/84/CE, relative à la limitation de certaines substances et préparations dangereuses (phtalates dans les jouets et les articles de puériculture)

_ Norme NF EN 71-3 (sept. 2000) : sécurité des jouets - partie III - migration de certains éléments

_ Résolution européenne AP(89) 1 : Relative à l'utilisation des colorants dans les matériaux plastiques entrant en contact avec les denrées alimentaires

_ 94/62/CE. relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

_ Règlement CE 2004/1935, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

_ Directive des Dispositifs Médicaux 93/42 CEE : classe I.

_ Fiches de données de sécurité:

D.91/155/CEE modifiée par D.93/112/CEE : substances et préparations dangereuses

_ Classement/Etiquetage CE

Directive n° 67-548-CEE du 27 juin 1967

2) Réglementation française

_ Code de la Santé Publique Livre-5bis « Dispositions relatives aux dispositifs médicaux » : Ch1, Ch2 et Ch3

_ Fiches de données de sécurité

Arrêté du 5.01.1993 : substances et préparations dangereuses

_ Préparations dangereuses

Arrêté du 21.02.1990 modifié par arrêté du 25.11.1993

16. Autres informations:

- Utilisations recommandées

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur des éléments provenant de nos fournisseurs. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.